

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 31 mars 1964) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, PROROGÉANT AU
DELÀ DU 1^{er} AVRIL 1964 L'ACCORD CONCLU PAR L'ÉCHANGE DE NOTES
DES 3 ET 13 JUILLET 1962 RELATIF AU CANAL DE WELLAND.

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des
États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 31 mars 1964.

N^o 46

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n^o 198, que je vous ai adressée le 19 décembre 1963, et à votre réponse par la Note 202 du 20 décembre 1963⁽¹⁾, concernant les péages au canal de Welland que le Gouvernement canadien se proposait d'imposer de nouveau à compter du 1^{er} avril 1964, suivant le tarif et aux conditions en vigueur immédiatement avant la suspension de ces péages en 1962.

Le Gouvernement canadien a de nouveau examiné la question et en a conclu qu'il serait préférable de ne pas réinstaurer les péages au canal de Welland à l'heure actuelle.

J'ai donc l'honneur de vous proposer que la présente Note et votre réponse constituent entre nos Gouvernements un Accord prorogeant après le 1^{er} avril 1964 l'Accord conclu par l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962⁽²⁾, relatif au canal de Welland.

Agrérez, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur W. Walton Butterworth
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
rue Wellington
OTTAWA

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1963 N^o 19.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1963 N^o 8.